

# Prix National arturbain.fr 2013 - "Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités"

## Maîtrise d'ouvrage :

Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements - Conseil Général du Val-de-Marne - Hôtel du Département 21/29, avenue du Général de Gaulle 94054 Créteil - Tél. : 01 45 15 18 15 - mail : luc.echtler@cg94.fr

## Responsables :

Luc Echtler, Directeur Transports, Voirie, Déplacements - Jean-Marc L'Anton, maître d'œuvre, Agence L'Anton & Associés.  
**Jean-Marc L'Anton**

## Présentateur :

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

## Description de l'opération :

Conseil Général 94, Marché d'Intérêt National de Rungis

La ville de Chevilly-Larue paye un lourd tribut aux équipements supra territoriaux : autoroutes A6A, A6B, et A86, Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN), lignes électriques très hautes tensions, aqueducs de la Vanne et du Loing. Ces coupures territoriales ont entraîné un système viarie incomplet enclavant certains territoires et un engorgement, par la circulation automobile, des rues résidentielles. La municipalité et le Conseil Général ont donc décidé de créer une voie nouvelle permettant de desservir les territoires sous-valorisés, tout en desservant le centre-ville et le pôle administratif du MIN. L'opération est implantée sur la frange orientale du MIN, enceinte technique autonome de 232ha, occupée par des bâtiments administratifs et des services qui profitent aux commerçants de gros, à leurs clients et à la population locale (poste, pharmacie, restaurants, commerces de bouches, banques, etc.). C'est en réalité un véritable pôle urbain non identifié à l'accessibilité remarquable (accès autoroutier, tramway sur la RN7, ligne TVM, etc.). C'est en mettant en perspective la voie nouvelle avec ce qu'elle peut générer que cette opération a été rendue possible et même souhaitable aux yeux de la SEMMARIS (gestionnaire du MIN) et des riverains.

## Equipe pluridisciplinaire :

Maîtrise d'œuvre de conception : Agence L'Anton & Associés, paysagistes et urbanistes / Bureau d'étude technique : Secteur. Entreprise de VRD : Groupement Eurovia (Valentin T.P.) / Jean-Lefebvre. Entreprise de paysage : Even. Entreprise d'éclairage : Forclum.

## Une voie verte pour désenclaver les quartiers péri-urbains, Chevilly-Larue (94)



- 1- Connexion inter-quartiers
- 2- Lien quartiers résidentiels - commerces du MIN
- 3- Noues végétales
- 4- Placettes
- 5- Nouvelle entrée du parc



AVANT  
APRES



## Qualité architecturale :

- Création d'une **nouvelle voie** destinée à relier la RD60 à la RD65b au niveau de l'avenue de la République pour **délester le centre-ville** de Chevilly de trafic de transit intercommunal.
- La voie nouvelle **rétablit des connexions interquartiers** et prépare les évolutions pressenties pour ce territoire.
- Desserte locale des fonciers attenants (minigiratoires) avec création de **liaisons piétonnes transversales** (1, 2 et 4) et de stationnements latéraux (2 et 3).
- La voie créée organise les **déplacements interquartiers** : voiries automobiles et « voie verte » tous modes longeant toute l'opération.
- Création le long de la voie d'**accès aux commerces et services** du MIN (2), au **parc** du Petit-Leroy (5) et à la ZAC du Petit-Leroy.
- Voie bordée de **noues paysagées** dans lesquelles la végétation est mise en scène par surélévation du cheminement piéton au dessus des noues (3).
- Prise en compte des **contraintes techniques** : lignes HT (5), pente en long quasi nulle et exigüité du territoire.
- Aménagement de **placettes** semi-ouvertes (4) le long de la voie.
- La voie **désenclave un tènement de 1,5 ha** qui a permis la création de la ZAC du Petit Leroy.
- **Éclairage** de l'ensemble de la nouvelle voie et des trottoirs

## Qualité de la vie sociale :

- Voie de 2km de long, reliant un arrêt du **tramway** T7 à l'arrêt du **bus** à Haut Niveau de Service TVM (TransVal de Marne) "Mairie de Chevilly-Larue" en **centre-ville**.
- Aménagement de places de **stationnement** pour **bus et autocars**.
- Trottoirs de 3 mètres de large, **itinéraire cyclable sur l'ensemble de la voie**.
- **Perméabilités piétonnes accrues** entre les quartiers résidentiels attenants (résidence des Castors, résidence des Hortensias, ZAC du Petit-Leroy...) et les commerces et services proposés sur le territoire du MIN (2).
- Les **placettes** semi-ouvertes (4) **accueillent** les employés des entreprises locales (SEMMARIS, Centres de formation AFT-IFTIM, VINCI et SICRA sur la ZAC du Petit-Leroy...) lors de leurs **pauses**.
- Gain important de **sécurité** et de **tranquillité** grâce au délestage de flux routier pour les habitants du centre de Chevilly-Larue et de la Rue du Lieutenant Petit-Leroy.
- Création d'une nouvelle **entrée au parc** départemental du Petit-Leroy (5) **accessible aux personnes à mobilité réduite**.
- Pas de rupture de la chaîne de déplacement : la voie **accessible aux personnes à mobilité réduite** relie deux transports en commun eux aussi accessibles (tramway et TVM).
- **Enquêtes publiques** en amont du projet et **concertations** avec les riverains.

## Respect de l'environnement :

- **Collecte des eaux pluviales** le long de la voirie et acheminement dans un système de « **noues subhorizontales** » afin d'éviter des canalisations traditionnelles nécessitant des ouvrages de relèvements coûteux du fait de l'horizontalité totale du site.
- **Noues plantées** permettant l'épuration, le stockage et la régulation des eaux pluviales (opération pilote pour le département).
- Aménagement de **traversées piétonnes plantées** (2) et **trame verte** le long de la voie.
- Réemploi optimum de l'existant : **conservation des structures** des anciens parkings pour la chaussée et **préservation des arbres**.